



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 69 (dont 8 procurations)

N°11

OBJET :

DEMANDE DE
REMISE GRACIEUSE

TROP PERCU

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

22 FEV. 2018

Publiée ou notifiée le :

22 FEV. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY (jusqu'à la délibération n°14) – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – M. GUYOT – M. MERLE – A. CHAPUIS - C. BOUARD – P. BONNET – G. MAQUIN – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. JOANNET à J. GAILLARD - F. DUBESSAY à J. ROIG (à partir de la délibération n°15) - P. SEMET à J.M. GUERRE - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. GRELET à C. BENOIT - C. MALHURET à F. AGUILERA - MC. STEYER à G. MAQUIN – MO. COURSOL à M. JIMENEZ- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme I. DELUNEL par S. BEAUVOIR, Vice-Présidente.

Absents excusés : M. F. SZYPULA – P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mmes et M. F. MINARD – F. HUGUET - J. COGNET - A. GIRAUD - E. GOULFERT – W. PASZKUDZKI - Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales,

Vu l'avis favorable pour une retraite pour invalidité rendu le 21 octobre 2016 par la commission départementale de réforme statuant sur la demande de retraite pour invalidité déposée par Mme Francette AUMAITRE,

Vu l'avis favorable pour une retraite pour invalidité émis le 27 avril 2017 par la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, avec effet au 22 octobre 2016,

Considérant que l'agent concerné a été placé en retraite pour invalidité avec effet rétroactif au 22 octobre 2016, lendemain de la date de l'avis rendu par la commission départementale de réforme en application de l'article 27 du décret 2003-1306 du 26 décembre 2003,

Considérant la demande de remise gracieuse formulée par l'agent,

Considérant la disproportion entre le montant du salaire trop perçu par l'agent et le montant de la pension versée par la CNRACL, que l'intéressée s'est engagée à reverser à l'établissement en contrepartie de la remise gracieuse opérée,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par l'intéressée pour un montant de 4 801,18 €.

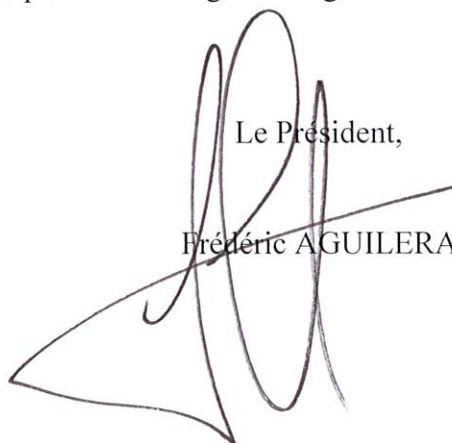
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve cette proposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 15 février 2018.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N°11 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER
2018 DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE - TROP PERCU

.....
Date de décision: 15/02/2018

Date de réception de l'accusé 22/02/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 15FEV2018_11

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20180215-15FEV2018_11-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 11.pdf (99_DE-003-240300426-20180215-15FEV2018_11-DE-
1-1_1.pdf)